



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 28	
Pour : 28	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés :
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADEL, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-039 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 5 février 2026,

CONSIDÉRANT l'examen du projet de Budget primitif 2026 opéré par le Bureau communautaire, qui s'est réuni le 5 février 2026,

CONSIDÉRANT la présentation faite par Monsieur le Président,

CONSIDÉRANT que le Budget primitif 2026 respecte les engagements budgétaires pris lors du débat d'orientation budgétaire,

CONSTATANT que le Budget primitif 2026 du Budget annexe SPANC s'équilibre à **109 259,01 euros**, qui se décomposent comme suit :

- La section d'exploitation s'équilibre à : 105 038 ,37 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2026
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	5 138,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	48 000,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	49 261,05
68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	503,00
042 - SECTION À SECTION	1 136,32
Total dépenses de fonctionnement	105 038,37
Chapitre	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 533,37
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	55 000,00
77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 505,00
Total recettes de fonctionnement	105 038,37

- La section d'investissement s'équilibre à : 4 220,64 euros.

L'équilibre par chapitre est le suivant :

Chapitre	BP 2026
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 220,64
Total dépenses d'investissement	4 220,64
Chapitre	BP 2026
01- SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 084,32
040 - SECTION À SECTION	1 136,32
Total recettes d'investissement	4 220,64

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE, le Budget Primitif 2026 du Budget annexe SPANC tel que proposé, au niveau du chapitre budgétaire, ainsi que ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Patrick BOSC

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.